

La France apporte tout son soutien au Rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa 55ème session.

Nous voudrions tout particulièrement exprimer notre appréciation de l'efficacité du Secrétariat. Sous l'impulsion de sa Secrétaire, Mme Anna Joubin-Bret, celui-ci a poursuivi toutes ses activités, voire même les a accrues malgré les obstacles rencontrés dans la dernière période.

Concernant le fonctionnement de l'institution, le retour au mode présentiel pour les réunions est tout à fait bienvenu. Il est évident toutefois que l'usage de la technologie numérique a favorisé le recours aux consultations informelles à distance.

Nous en prenons acte dans un objectif de souplesse et d'efficacité pour les travaux de la CNUDCI.

Cependant nous rappelons que ces méthodes ne peuvent jouer au détriment de la transparence des travaux et de l'usage des langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la nécessité se fait jour de fixer un certain nombre de règles du jeu permettant de concilier ces nouvelles méthodes de travail avec ces principes.

S'agissant des travaux accomplis ou qui sont en cours, je voudrais mettre ici l'accent sur trois sujets spécifiques :

Tout d'abord, la France a activement participé, comme l'Union européenne et les autres Etats membres de l'Union, à l'élaboration de la loi modèle sur les services de gestion d'identité et de confiance. Celle-ci vise à assurer la bonne identification en ligne des personnes et à certifier la qualité des données échangées.

C'est pourquoi la France recommande la transposition de cet instrument, qui est le premier texte législatif à opérer une harmonisation des normes au niveau mondial et représente ainsi un important progrès.

Ensuite, la France a participé activement et de manière constructive aux travaux de la CNUDCI ayant abouti au projet d'accord sur les effets internationaux des ventes judiciaires de navires. Cette convention nous semble également susceptible d'être approuvée par l'Assemblée générale.

Enfin, nous voudrions marquer notre vive satisfaction de la manière dont les travaux se poursuivent en matière de réforme d'arbitrage d'investissement. Nous sommes très heureux de la participation importante des Etats et des organisations internationales, ainsi que des ONG, à ces travaux qui ont pour objet de mettre en place une cour internationale se substituant à l'arbitrage international.

J'exprime le souhait que les Etats membres des Nations Unies y prendront part toujours davantage. La France les y encourage très concrètement, par la contribution financière qu'elle apporte au fonds destiné à prendre en charge la participation des délégations aux sessions du Groupe de travail sur ce thème.

Je vous remercie.